

# L'exécutant(e) de l'exécutif

Autor(en): **Gavillet, André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **36 (1999)**

Heft 1410

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1014907>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# L'exécutant(e) de l'exécutif

À quelques jours d'intervalle, le Conseil fédéral a donné ses orientations sur des dossiers essentiels, l'AVS et la LAMal. Dans un cas, il a adopté une position centrée en rejetant le report à soixante-six ans de l'âge de la retraite et en acceptant des modalités de retraite à la carte, mais dans des limites financières très contraignantes. Dans l'autre cas, il a adopté une position conservatrice: maintien de l'actuel financement de la LAMal qui a pourtant amplement démontré ses insuffisances et ses iniquités.

Le traitement médiatique de ces choix gouvernementaux est révélateur d'une dérive. Ruth Dreifuss a reçu une gifle ou des gifles. Elle a été giflée (au féminin, c'est plus sonore). Par une déviance sado du raisonnement, elle est victime (et non pas mise en minorité), donc dans son tort puisque victime. Mais faute supplémentaire dans ce jeu de domination, elle refuse de reconnaître sa condition. Ainsi au soir du refus par le peuple de l'assurance maternité, elle s'est autorisée à accepter avec dignité le verdict alors que, décrète *L'Hebdo*, elle aurait dû pleurer ou se révolter!

Sur le fond, la politique sociale est devenue non plus un chapitre parmi d'autres de la politique gouvernementale, mais le dossier premier. Car on sait que pour des raisons démographiques, les dépenses de l'AVS croîtront inéluctablement et le coût de la santé aussi pour des raisons techniques et démogra-

phiques, et encore l'AI, pour des raisons multiples dont notamment l'évolution structurelle d'une société qui pousse à la marginalisation les plus faibles. Ces besoins ont été identifiés, ce sont les rapports Ida Fiso I et II. L'accroissement inéluctable de la dépense se heurte aux résistances de la droite décidée à maintenir, au niveau le plus bas, les prélèvements obligatoires. Mais la clarification entre ces deux tendances n'a pas eu lieu. Qu'on lise les *Lignes directrices de finances fédérales* (octobre 1999). Il y est prévu que «les éventuelles (sic) dépenses supplémentaires (liées au vieillissement

*La politique sociale  
est devenue  
le dossier premier*

de la population ou à une adhésion à l'Union européenne) devront être financées par un relèvement

des impôts indirects». En proposant de porter l'âge de la retraite à soixante-six ans, Couchepin et Villiger se mettaient en contradiction avec les lignes directrices qu'ils avaient eux-mêmes élaborées.

La clarification interne passe par la reconnaissance par la droite gouvernementale de l'inéluctable augmentation des dépenses sociales et leurs conséquences concrètes. A défaut, la droite ne peut qu'imposer une réduction des prestations. Et dans ce cas, elle doit assumer directement, en prenant la responsabilité des assurances sociales, les conséquences politiques de son choix. Dans un collège, il ne peut pas y avoir un(e) simple exécutant(e) de la politique des autres.

AG